



Mercredi 1^{er} Mars 2017

Jour N°1

**sans médecine du travail au
Département du Var**

Tous ensemble

Chers collègues,

Avec le départ en retraite ce jour du médecin du travail en poste dans la collectivité, le suivi individuel de l'état de santé des agents tel que l'impose le Code du Travail, ne sera plus assuré.

Ne seront plus assurés également :

- x Les visites médicales d'embauches,
- x La surveillance médicale individuelle renforcée,
- x les visites de reprise du travail formalisant l'aptitude,
- x le suivi médical des personnels travailleurs handicapés,
- x le suivi médical des salariées enceintes,
- x la participation de la médecine du travail aux travaux du CHSCT.
- x les visites médicales demandées par les agents
- x le suivi médical des assistantes familiales

Le 16 février dernier, le Syndicat CGT sollicitait par courrier le Président du Département.

Ce courrier est resté sans réponse à ce jour.

Face à cette situation exceptionnelle, portant atteinte aux obligations réglementaires auxquelles la collectivité doit se soumettre, le Syndicat CGT alerte le Président sur les graves préjudices que les agents auraient à subir et attend de son autorité des réponses rapides.

La Santé au travail ne se négocie pas !

Syndicat C.G.T. des Personnels du Département du Var

390 Avenue des Lices - Toulon

Téléphone : 04.83.95.05.93 - Fax : 04.83.95.00.80 - Mail : syndicatcgt@var.fr